

LE GOUVERNEUR

Bruxelles, le 21 juin 2016

**Concerne : Solvabilité II – Publication de circulaires transposant en législation belge les guidelines de l'EIOPA**

Madame,  
Monsieur,

La Banque souhaite vous informer de la publication sur son site internet de circulaires transposant en législation belge les guidelines de l'EIOPA.

Vous trouverez ces circulaires sur le site web de la Banque, à l'adresse suivante :

<https://www.nbb.be/fr/supervision-financiere/controle-prudentiel/domaines-de-controle/entreprises-dassurance-et-de-8>

Pour des raisons pratiques ces circulaires ne vous seront pas envoyées par courrier. Vous en trouverez la liste en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jan Smets

*Annexe: Liste des circulaires transposant en législation belge les guidelines de l'EIOPA*

---

vos références

nos références

TA/2016/06/L168.JB.DuM

votre correspondant

Jérôme Bourtembourg

tél.: + 32 2 221 33 93

fax: + 32 2 221 31 04

Jerome.bourtembourg@nbb.be

Politique prudentielle & stabilité financière

Banque nationale de Belgique s.a.

boulevard de Berlaimont 14

1000 Bruxelles

BELGIQUE

numéro d'entreprise:

0203.201.340

RPM Bruxelles

www.bnb.be

## **Liste des circulaires transposant en législation belge les guidelines de l'EIOPA**

### ***Circulaire NBB\_2016\_07 / Circulaire relative aux fonds cantonnés***

Cette circulaire explique comment identifier des fonds propres restreints, déterminer les actifs et les passifs des fonds cantonnés, calculer le montant notionnel du SCR, comparer le SCR et les fonds propres restreints, calculer le SCR pour plusieurs fonds cantonnés et calculer le SCR avec un modèle interne.

### ***Circulaire NBB\_2016\_08 / Circulaire relative au traitement des entreprises liées, y compris les participations***

Cette circulaire fournit des éclaircissements sur l'identification et le traitement des entreprises liées et des participations.

### ***Circulaire NBB\_2016\_09 / Circulaire relative aux fonds propres auxiliaires***

Cette circulaire explique les considérations relatives au processus d'approbation de la Banque pour les éléments de fonds propres auxiliaires, au classement des éléments de fonds propres auxiliaires et au respect continu des critères d'approbation.

### ***Circulaire NBB\_2016\_10 / Circulaire relative à la communication régulière d'informations***

Cette circulaire a pour objet la communication régulière d'informations.

### ***Circulaire NBB\_2016\_11 / Circulaire relative au classement des fonds propres***

Cette circulaire précise certains des critères de classification des fonds propres.

### ***Circulaire NBB\_2016\_12 / Orientations sur la communication d'informations et sur les informations à destination du public***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à la communication d'informations et aux informations à destination du public.

### ***Circulaire NBB\_2016\_13 / Circulaire relative à la solvabilité du groupe***

Cette circulaire fournit des informations sur les orientations de la Banque en matière de la solvabilité du groupe dans le cadre de Solvabilité II.

### ***Circulaire NBB\_2016\_14 / Circulaire relative aux orientations sur le risque de base lors de l'application des techniques d'atténuation du risque dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives au traitement des techniques d'atténuation du risque dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule standard.

### ***Circulaire NBB\_2016\_15 / Circulaire relative aux orientations sur l'application d'ententes de cession en réassurance au sous-module « risque de souscription en non-vie » dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'application d'ententes de cession en réassurance au sous-module « risque de souscription en non-vie » dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule standard.

***Circulaire NBB\_2016\_16 / Circulaire relative aux orientations sur le traitement des expositions au risque de marché et au risque de contrepartie dans la formule standard***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives au traitement des expositions au risque de marché et au risque de contrepartie dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule standard.

***Circulaire NBB\_2016\_17 / Circulaire relative aux orientations sur l'application du module « risque de souscription en vie » dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'application du module « risque de souscription en vie » dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule standard.

***Circulaire NBB\_2016\_18 / Circulaire relative aux orientations sur le sous-module « risque de catastrophe en santé » dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives au sous-module « risque de catastrophe en santé » dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule standard.

***Circulaire NBB\_2016\_19 / Circulaire relative aux orientations sur les paramètres propres à l'entreprise***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives aux critères de qualité des données à prendre en compte dans le processus de calcul des paramètres propres aux entreprises et des paramètres propres aux groupes.

***Circulaire NBB\_2016\_20 / Circulaire relative aux orientations en matière d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

***Circulaire NBB\_2016\_21 / Circulaire relative à la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques et des impôts différés***

Cette circulaire contient des éclaircissements sur les orientations de la Banque concernant la capacité des provisions techniques d'absorption des pertes et des impôts différés dans le calcul du capital de solvabilité requis.

***Circulaire NBB\_2016\_22 / Circulaire relative aux orientations sur l'approche par transparence dans le calcul du capital de solvabilité requis selon la formule standard***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'approche par transparence dans le calcul du capital de solvabilité sous la formule.

***Circulaire NBB\_2016\_23 / Circulaire relative aux orientations sur les informations à communiquer à des fins de stabilité financière***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives aux informations à communiquer à des fins de stabilité financière.

***Circulaire NBB\_2016\_24 / Circulaire relative aux orientations sur les limites des contrats***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives aux limites des contrats.

***Circulaire NBB\_2016\_25 / Circulaire relative aux orientations sur l'application des mesures de garanties à longue échéance***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'application des mesures de garanties à longue échéance.

***Circulaire NBB\_2016\_26 / Circulaire relative aux orientations sur la valorisation des provisions techniques dans le cadre de Solvabilité II***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à la valorisation des provisions techniques dans le cadre de Solvabilité II.

***Circulaire NBB\_2016\_27 / Circulaire relative aux orientations sur l'utilisation de modèles internes dans le cadre de Solvabilité II***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relatives à l'utilisation de modèles internes dans le cadre de Solvabilité II.

***Circulaire NBB\_2016\_28 / Circulaire relative à la comptabilisation et la valorisation des actifs et passifs autres que les provisions techniques***

Cette circulaire explique les orientations de la Banque relative à la comptabilisation et la valorisation des actifs et passifs autres que les provisions techniques.